



Arrêté temporaire n°2024-0489
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Rue Stéphenson et Rue Carnot

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 412-28, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage

VU l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

VU la demande en date du 02/08/2024 émise par SADE DIRECTION REGIONALE D'ARRAS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/08/2024 au 26/08/2024 Rue Stéphenson et Rue Carnot

ARRÊTE

Article 1

À compter du 12/08/2024 et jusqu'au 26/08/2024, un sens unique est institué dans la rue Stéphenson, sens de circulation de la rue Stalingrad vers rue Carnot. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, quand la situation le permet.

Le stationnement des véhicules est interdit rue Stéphenson de la rue de Roubaix jusqu'à l'intercession rue Carnot. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

À compter du 12/08/2024 et jusqu'au 26/08/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue Carnot :

- Extinction des feux tricolore .
- Un rétrécissement de chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation :
- La circulation est alternée par des feux de chantier.

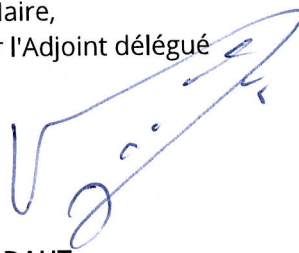
Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SADE DIRECTION REGIONALE D'ARRAS .

Article 4

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 02 août 2024
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué



Henri GADAUT



DIFFUSION:

- SADE DIRECTION REGIONALE D'ARRAS
- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.